

Règlement Général

PESCA-LOUP CUP 2010



Le présent règlement s'applique à la « PESCA-LOUP CUP »

Il peut-être complété par des dispositions complémentaires spécifiques.

Version du R.G. validée le 1 avril 2010

Article 1 – PESCA-LOUP CUP 2010

- La PESCA-LOUP CUP 2010 est le challenge du site www.pecheauloup.fr de la pêche sportive du loup aux leurres. Il est organisé par l'administrateur du Forum du site www.pecheauloup.fr :

- Krystof CHABAUD.

- Adresse : 19 chemin du temps perdu - LI FALABREGUIE - 84440 ROBION

- Téléphone : 06.30.44.70.53

- Email : krystof@pecheauloup.fr

Site web : www.pecheauloup.fr

Article 2 – Principes

La PESCA-LOUP CUP 2010 à pour objectif de promouvoir :

- La protection de la ressource halieutique par une pêche responsable et raisonnée

- La pêche sportive et récréative

- La sécurité en mer

Le Challenge se déroulent par équipes de deux personnes depuis le bord sans embarcation. Il est ouvert aux équipes sponsorisées ou non sponsorisées. Est considéré comme équipe sponsorisée, toute équipe dont le nom se rapporte à une marque connue de pêche ou autre.

Article 3 – Inscriptions

Les inscriptions pour la PESCA-LOUP CUP 2010 sont déposées auprès de l'organisateur. Les demandes de participation constituent des préinscriptions. L'organisateur statue sur le refus ou l'admission, sans recours possible et sans être obligé de se justifier. Le rejet d'une inscription ne peut donner lieu au paiement d'indemnité autre que le remboursement des sommes versées à l'organisateur. Tout mineur doit être obligatoirement accompagné d'une personne majeure qui en a légalement la responsabilité ; il reste placé sous la responsabilité de ce dernier.

Les tarifs : **10€ par personne adulte de plus de 16 ans non sponsorisée et 5€ pour les moins de 16 ans non sponsorisée et 25€ par personne adulte de plus de 16 ans sponsorisée et 15€ pour les moins de 16 ans sponsorisée.**

Les demandes de participation comprennent :

- Le paiement de l'engagement ; ce paiement est un préalable à toute inscription. Pour les équipes sponsorisées qui ne peuvent pas joindre le règlement de l'entreprise à l'inscription, l'un des deux équipiers joint un chèque personnel du montant de l'inscription.

Ce chèque est rendu dès la réception du règlement par l'entreprise. En cas de non règlement par l'entreprise de l'engagement de son équipe, le chèque personnel de l'un des équipiers est encaissé dans le mois qui suit le challenge.

- Un bulletin d'inscription dûment complété et signé par chacune des personnes inscrites ;
- Photocopies des attestations d'assurance responsabilité civile de chaque personne inscrite;
- Une photo d'identité de chaque concurrent inscrit ;

En cas d'annulation de la compétition par l'organisateur, les sommes perçues sont remboursées à 80% pour tenir compte des frais engagés.

En cas d'annulation de sa participation par une équipe inscrite survenant plus de 14 jours avant le challenge, la totalité de la somme encaissée est remboursée. Si l'annulation est signalée moins de 14 jours avant la compétition, aucun remboursement n'est effectué.

Article 4 - Règlementation

4.1 – Déplacement

L'organisateur ne peut être en aucun cas tenu pour responsable d'éventuelles infractions pénales ou administratives commises par un participant. La participation à une manifestation vaut, pour l'équipe, acceptation de l'obligation de se conformer aux obligations relatives au lieu de la PESCA-LOUP CUP 2010, à son véhicule et à la conduite de ce dernier. Chaque équipe doit :

- Respecter la législation en vigueur ;
- Se conformer aux dispositions du présent règlement et des dispositions complémentaires définies par l'organisateur.

4.2 – Sécurité

En fonction des conditions météorologiques, le port d'un dispositif étanche pourra être rendu obligatoire.

Durant l'action de pêche, une distance d'au moins 20 mètres avec une autre équipe doit être respectée. Cependant, tout équipe se doit de porter assistance à une équipe en difficulté. L'auto-surveillance des équipes est de règle ; elle concourt à la sécurité de tous.

La participation aux briefings qui précèdent la PESCA-LOUP CUP 2010 est obligatoire.

Au départ et à l'arrivée de chaque manche, chaque équipe est tenue d'émarger au PC organisation.

et pour ce faire elle doit disposer :

- Au minimum d'un téléphone portable allumé en permanence et ce y compris à l'intérieur du poste de pêche.

4.3 – Fair play

Il est interdit de gêner délibérément une autre équipe. Par gêne délibérée on entend passer trop près des lignes de son voisin, se positionner sciemment sous le vent de celui-ci, de mettre le « cap » sur une équipe prenant un poisson, etc ...

Le non respect de ces règles entraîne une pénalité ; la récidive peut être sanctionnée par l'exclusion de l'équipe.

4.4 – Respect du poisson

Que ce soit en loisir ou en rencontre sportive, les challengers qui s'inscrivent à la PESCA-LOUP CUP 2010 promettent de pratiquer une pêche responsable et raisonnable. En acceptant le présent règlement ils s'engagent à ne prélever des poissons que pour une consommation strictement personnelle.

Article 5 – La pêche

5.1 – Zone de pêche

La pêche n'est autorisée que dans la zone définie par l'organisateur. Toute équipe sortant de la zone peut être pénalisée voire disqualifiée et exclue de la compétition. La reconnaissance de la zone de pêche est autorisée dans les jours qui précèdent la compétition.



5.2 – Techniques de pêche autorisées

Seules les pêches au lancer de leurres, bulles d'eau et mouches sont autorisées ; les jigs (maxi 1 triple + 1 simple) sont également autorisés. Sont expressément interdites : la pêche à l'appât et la pose d'engins dormants. L'amorçage est également interdit.

Une seule canne peut être mise en action de pêche par chaque concurrent.

Un seul "teaser" est permis avant le leurre sur chaque ligne. Les leurres ne doivent pas comporter plus de trois hameçons triples. Le gaffage est interdit, seules les épuisettes et les pinces à poissons sont autorisées.

5.3 – Mesure et comptabilisation des prises

Seules les prises de LOUPS communs (*Dicentrarchus Labrax*), maillées à 25 cm au minimum, sont comptabilisées.

Toute prise d'une autre espèce ou de lousps inférieurs à 42 cm doit être immédiatement et délicatement remise à l'eau.

Les tailles sont arrondies au nombre entier le plus proche (42,5 cm est arrondi à 43 cm et 42,4 cm est arrondi à 42 cm). Toutefois les prises inférieures à 25 cm ne font l'objet d'aucun arrondi (un loup de 24,8 cm ne sera pas arrondi à 25 cm et il ne sera pas pris en compte).

Des commissaires de l'organisation, stationnés dans des zones clairement définies, valident toutes les prises.

Le barème des points est aligné sur la longueur des prises : 1 cm égale 1 point. Seuls les cinq plus grands lousps sont pris en compte dans le calcul des points. Une équipe qui a atteint ses cinq lousps peut continuer sa pêche en recherchant une prise plus importante que celles déjà comptabilisées. Si un loup "plus long" est pris après que le quota de cinq ait été atteint, il élimine le plus petit déjà enregistré.

Aucun poisson présenté après l'heure de la fin de la manche n'est comptabilisé.

5.4 – Barème des Pénalités

Des pénalités seront infligées pour l'un des manquements suivants (liste non exhaustive) :

◊ Retard de moins de 10 minutes à l'émargement à l'arrivée : - 10 points par minute de retard.

◊ Retard de plus de 10 minutes à l'émargement à l'arrivée : - 20 points par minute de retard.

◊ Position trop proche d'un autre concurrent : - 50 points

◊ Non respect des consignes de l'organisateur ou d'un commissaire : élimination

◊ Départ avant le signal : élimination

◊ Utilisation d'une technique de pêche interdite par le présent règlement : élimination.

◊ Pêche hors zone : élimination.

◊ Retard non justifié de plus de 20 minutes à l'émargement à l'arrivée : élimination.

Chaque commissaire se réserve le droit de sanctionner également des fautes qui ne feraient pas partie du barème

Article 6 – Challenge PESCA-LOUP CUP 2010

Le challenge PESCA-LOUP CUP 2010 récompense l'équipe qui totalise le plus de points.

En cas d'égalité au classement de la PESCA-LOUP CUP 2010, les équipes seront départagées en fonction du plus gros poisson capturé, puis du second plus gros poisson s'il y avait encore égalité etc.

6.1 – Durée

samedi 31 juillet 2010

1^{ère} manche = 6h30-10h30

2^{ième} manche = 16h00-18h00

Article 7 - Conclusion du Challenge PESCA-LOUP CUP 2010

Ce Challenge est une couverture pour passer encore une fois une excellente journée tous ensemble, autour de notre passion, qui est la pêche aux leurres, en respectant l'environnement dans lequel nous évoluons tous ensemble...

Vive pecheauloup.fr, Vive nous et gardez la pêche...

